

APERÇU DES SUJETS DE CONFÉRENCES

1. La prévention et règlements des différends, comment favoriser le règlement d'un conflit sans l'intervention du tribunal

par Me Christian Crites, notaire et conseiller juridique en prévention et règlement des différends,
PME INTER Notaires

Comment favoriser le règlement d'un conflit sans l'intervention du tribunal ?

Le conférencier approfondira les connaissances des modes privés de règlement des différends susceptibles de favoriser la résolution d'un conflit impliquant, notamment un droit de passage. En plus de présenter les concepts fondamentaux des modes privés de règlement, le conférencier proposera une méthode d'analyse et d'application susceptible de favoriser un règlement juste et raisonnable de conflits bien connus par les professionnels en droit de passage.

2. Évaluation de propriétés à vocation forestière

par Marco Fournier, É.A., Ingénieur forestier pour la firme Consultant forestiers M.S. Inc.

Présentation des méthodes d'évaluation afin de déterminer la valeur de propriétés à vocation forestière comprenant un volet "droit de passage" avec exemple pratique dont une décision du Tribunal sur l'authenticité du droit de passage.

3. Les angles morts du cadastre du Québec

par Mme Nathalie Massé, Coordonnatrice du module d'arpentage, Direction des projets, Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, Direction générale de la Capitale-Nationale

La conférence traitera du plan du cadastre du Québec qui modifie le contexte opérationnel de positionnement des limites d'un fonds cadastral. Le niveau de qualité du plan du cadastre du Québec demeure une question ouverte. Il sera aussi question de la sécurité des droits fonciers et d'une méthode de travail qui aidera les professionnels du droit foncier à adopter un comportement prudent et diligent lorsqu'ils utilisent les données du cadastre du Québec.

4. Délimitation du domaine hydrique de l'État – incertitude vs exactitude (LHE foncière vs environnementale) avec cas pratiques

par Mme Nathalie Massé, Coordonnatrice du module d'arpentage, Direction des projets, Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, Direction générale de la Capitale-Nationale

La conférence présentera les incertitudes qui affectent la délimitation du domaine hydrique, que ce soit pour déterminer la ligne des hautes eaux foncières ou la ligne des hautes eaux environnementales. L'arpenteur-géomètre est-il en toutes circonstances le professionnel capable de positionner cette dernière avec certitude? Ses mandataires connaissent-ils les limites de son expertise et les incertitudes qui affectent cette détermination ?

5. Décision de la Cour suprême, sur le caractère du jugement au soutien de la prescription (Arrêt Ostiguy c. Allie)

par Mme Nathalie Massé, Coordonnatrice du module d'arpentage, Direction des projets, Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, Direction générale de la Capitale-Nationale

Une prescription acquise peut-elle être opposée à un nouveau propriétaire ayant inscrit son titre au registre foncier avant que le possesseur ne revendique son droit devant les tribunaux ?
Quel est le caractère du jugement visé à l'article 2918 C.c.Q.? Attributif ? Déclaratif ?
La conférence vise à présenter les impacts de ce jugement sur la pratique de l'arpenteur-géomètre.

6. Les servitudes sur des immeubles en zone agricole

par Me Mireille Alary, notaire, PME INTER Notaires.

La conférence portera sur trois volets. Dans un premier lieu, un survol de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Suivra ensuite une explication sur la nécessité de l'autorisation par la Commission sur la protection du territoire agricole du Québec. Finalement, le cas spécifique de la servitude de passage dans le cadre d'une décision à portée collective, les conditions qui y sont assujetties et les cas de refus.

7. Le renouvellement des servitudes d'inondation : Les défis du Lac Témiscouata

par M. Jean-François Mercure, avocat, et M. Louis Carrier, arpenteur-géomètre, d'Hydro-Québec

La conférence a pour objet de présenter les défis qui entourent le détenteur de droits de servitude d'inondation autour d'un plan d'eau dont le niveau est régularisé par un barrage, en l'occurrence le Lac Témiscouata. Les termes abordés seront notamment la détermination des limites de propriété des propriétaires riverains vs celle de l'État, particulièrement en présence d'érosion, la fixation de la ligne naturelle des hautes eaux vs la ligne des hautes eaux modifiée ou l'évaluation de la servitude d'inondation, le tout agrémenté d'exemples pratiques.